

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Soutien à 4 projets au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2008/I-12°/01 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières quatre subventions :
 - 2 800 € en faveur de la Commune de Pfetterhouse pour l'organisation de son spectacle théâtral franco-suisse présenté à Pfetterhouse et Bonfol (Jura) du 10 octobre au 2 novembre 2008 ;
 - 2 000 €, à l'association « Les Journées de l'Architecture », pour sa manifestation *Les Journées de l'Architecture 2008 / Die Architekturtage 2008* ;
 - 2 400 € en faveur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, pour la réalisation d'une carte touristique transfrontalière du Grand Ballon au Belchen ;
 - 2 000 €, à la Communauté de Communes Essor du Rhin en vue de la réalisation d'un calendrier transfrontalier des manifestations.

- Précise que le versement de cette aide interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière est prévue au programme F012, fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 du budget de l'exercice 2008.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions